

Pétrole et gaz du Canada—Loi

Qu'on modifie le bill C-48, tendant à réglementer les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et à modifier la loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, à l'article 27, en retranchant la ligne 40, page 15, et en remplaçant par ce qui suit:

«une part de cinquante (50) pour cent détenue en»

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Etobicoke-Centre.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis heureux que certains députés disent seulement Etobicoke parce que bientôt, ces comtés seront tous conservateurs et on n'aura plus qu'à dire Etobicoke.

M. l'Orateur adjoint: Le député voudra bien parler de la motion.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, voici une motion qui fait très nettement la distinction entre la position du parti progressiste conservateur et celle des éléments socialistes du pays, les libéraux et les néo-démocrates. Je suis heureux que le député ait fini par admettre que son parti est le parti socialiste du pays.

● (1430)

M. Lang: Vous êtes contre la canadianisation.

M. Wilson: Je suis heureux que le député fasse allusion à la canadianisation. Je vais lui montrer un moyen de réaliser la canadianisation sans les frais énormes qu'entraînerait la politique de canadianisation-nationalisation que poursuit le gouvernement fédéral dans le bill C-48.

M. Chénier: Parlez-nous de Petro-Canada.

M. Wilson: L'approche du parti conservateur est très simple.

M. Chénier: Simple et simpliste.

M. Wilson: Nous avons appuyé l'objectif d'une participation canadienne à 50 p. 100 dans le secteur du pétrole et du gaz. Lorsque nous formions le gouvernement, nous avons appliqué la loi sur l'examen de l'investissement étranger à cette fin et, durant cette période, mon collègue le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), a proposé un programme énergétique plus vaste qui aurait eu les mêmes résultats, mais avec la différence fondamentale que nous aurions encouragé une participation canadienne, nous aurions encouragé l'investissement par des Canadiens et non pas adopté l'approche négative qui consiste à décourager l'emprise étrangère.

Les divers moyens de réaliser cet objectif sont au cœur de la motion à l'étude. C'est une motion qui revêt énormément d'importance compte tenu de son incidence sur des facteurs économiques plus vastes, et en particulier le niveau des taux d'intérêt dans le pays. D'ailleurs, j'y reviendrai plus tard dans le cours de mes remarques.

M. MacLaren: Prenez tout votre temps.

M. Wilson: Le député m'enjoint de prendre mon temps parce qu'il ne veut pas entendre ce que j'ai à dire au sujet du lien entre la canadianisation—ou nationalisation—telle qu'il la conçoit, et ses répercussions sur les taux d'intérêt dans le pays. Il est sorti parce qu'il ne pouvait supporter d'entendre la vérité.

M. Kelly: Il l'a déjà entendu.

M. Wilson: La motion inscrite à mon nom au *Feuilleton* offre un moyen de maximiser la participation des investisseurs privés canadiens à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières des Terres du Canada. Nous demanderions à tout entrepreneur effectuant des travaux sur les terres du Canada de favoriser au maximum la participation du secteur privé canadien dans tout projet ou consortium. Dans les cas où il nous serait impossible d'atteindre une participation de 50 p. 100, nous demanderions à la Couronne de suppléer, par l'intermédiaire de Petro-Canada ou d'une autre société, en assumant les obligations nécessaires pour que l'objectif de 50 p. 100 soit atteint.

M. Lang: C'est ça la pirouette la plus récente?

M. Wilson: Ce serait utiliser la société de la Couronne de la façon canadienne traditionnelle. Si le secteur privé ne peut pas atteindre un objectif national, c'est alors que la société de la Couronne intervient pour atteindre cet objectif. Ce serait notre façon d'encourager la participation des Canadiens à la propriété. Nous maximiserions le développement des projets dans le Nord et au large de la côte est; là encore, nous utiliserions la société de la Couronne au mieux au lieu de l'imposer à tous les exploitants dans le Nord.

J'insiste sur ce point parce qu'il y a une différence très appréciable: il n'y aurait pas autant de confiscation. Nous procéderions sans confisquer en encourageant le secteur privé, ce qui est d'ailleurs la tradition au Canada. Je tiens à faire ressortir l'attitude actuelle du gouvernement libéral envers l'exploitation des terres du Canada, car il faut examiner tout ce dossier dans le contexte général de la réglementation du gouvernement et de sa participation à la propriété. Nous savons qu'en vertu de ce bill la société de la Couronne aura le droit de détenir 25 p. 100 de tout projet dans le Nord. Nous savons aussi que le bill autorise la société de la Couronne à convertir sans frais son intérêt de 25 p. 100 dans la propriété en capital d'exploitation dès qu'on atteint l'étape de la production après avoir dépensé des sommes considérables en son nom. Permettez-moi de signaler encore une fois que cela ne coûterait rien à la société de la Couronne.

À l'étape de l'exploration, le gouvernement et la société de la Couronne auraient accès à tous les renseignements confidentiels que produirait le consortium, sans qu'il en coûte quoi que ce soit à l'un ou à l'autre. La société de la Couronne aurait au cours de cette période voix au chapitre dans toutes les décisions du consortium. Cela veut dire qu'elle aurait son mot à dire en ce qui concerne tous les travaux d'exploration et toutes les décisions relatives au développement futur. J'insiste une fois de plus sur le fait qu'elle aurait droit de voter sans avoir aucune responsabilité financière. Combien de cas les députés d'en face peuvent-ils me citer d'exploitants qui seraient liés par la décision d'un participant non actif du point de vue financier? Je n'ai jamais rien vu de pareil de toute mon expérience des affaires. La décision des investisseurs privés d'entreprendre ou non un développement peut être influencée par quelqu'un qui ne participe pas au coût du développement. Un député d'en face me regarde tout étonné. J'ai été bien étonné moi aussi quand j'ai pris connaissance de cet état de choses.